



# Océan indien

Belvédère, Grande Chaloupe, La Réunion

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



# SAUVEG

## ACTIVITÉS FONCIÈRES



MAYOTTE

### Acquisitions en cours ou finalisées

La procédure d'acquisition auprès du Conseil départemental de Mayotte de 12,5 d'espaces naturels situés sur la commune de Bouéni, est en cours. L'avis des services de la DAAF, DEAL et de la commune de Bouéni a été sollicité par courrier du 30 mai 2018. Le projet a reçu un avis favorable de la commission départementale du patrimoine et du foncier en février dernier ; il va être présenté pour validation définitive à une prochaine commission permanente.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention foncière 2015-2050 et fait l'objet d'une mesure compensatoire pour l'acquisition de 4,5 ha de terrain naturel par le vice rectorat de Mayotte dans le cadre de la construction du collège de Ouangani.



POINTE DE CHODONI  
BOUENI

Le Conservatoire du littoral protège sur l'île de Mayotte,

**2 791** HA

répartis sur

**21** SITES

**445** HA

DOMAINE TERRESTRE ACQUIS

**847** HA

CINQUANTE PAS GÉOMÉTRIQUES OU DPM\* "SEC" AFFECTÉS

**106.8** HA

DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT AFFECTÉS

**1186** HA

DPM « MOUILLÉ » AFFECTÉS

**202** HA

DPM « MOUILLÉ » ATTRIBUÉS

**4.2** HA

DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AFFECTÉS

\* DPM = Domaine Public Maritime

# ARDER

DEPUIS LE 19 OCTOBRE 2017

le Conservatoire du littoral  
protège sur l'île de La Réunion,

**1 847.41** HA

répartis  
sur **18** SITES

**1 654.91** HA

DOMAINE TERRESTRE  
ACQUIS

**151** HA

CINQUANTE PAS GÉOMÉTRIQUES  
OU DPM\* AFFECTÉS

**26** HA

DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT  
AFFECTÉS

**6.3** HA

PROVENANT  
D'UN ÉCHANGE

**6.2** HA

SERVITUDE AU PROFIT  
DU CONSERVATOIRE

## LA RÉUNION



### Acquisitions en cours ou finalisées

#### COMMUNE DE SAINT DENIS

##### - PROPRIÉTÉ MIRALIKAN

Acquisition finalisée le 07/12/2017 de 30,77 ha d'espaces naturels sur la planèze de la Grande Chaloupe, pour un montant de 120 000 €.

##### - COMMUNE DE SAINT-DENIS

Acquisition finalisée le 01/06/2018 de 69,91 ha d'espaces naturels sur le rempart gauche de la Ravine à Jacques, pour un montant de 352 000 €.

##### - PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

Négociations en cours avec l'État pour affectation d'une partie du champ de tir remise par le Ministère de la Défense

#### COMMUNE DE SAINT PAUL :

La commune de Saint Paul a délibéré favorablement le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour autoriser le Conservatoire du littoral à intervenir en maîtrise foncière sur un périmètre de 356 ha sur la savane du Cap La Houssaye, y compris par voie d'expropriation. Le conseil d'administration du Conservatoire ayant validé le principe d'une intervention en expropriation lors de sa séance du 30 Juin 2016, les travaux préparatoires à la constitution du dossier de DUP ont été achevés et le dossier déposé à l'enquête publique conjointe (DUP et enquête parcellaire) le 1<sup>er</sup> Juin 2018.

En parallèle, une acquisition amiable s'est finalisée le 28/04/2018 dans cette même savane sur 13,73 ha pour un montant de 109 843 €.

Des négociations sont en cours avec CBO Territoria pour une acquisition amiable portant sur 8,21 ha à 0,5 €/m<sup>2</sup>.

### Rétrocession

#### COMMUNE DE LA POSSESSION

Le Conseil d'administration du Conservatoire a délibéré favorablement le 27 novembre 2014 pour la rétrocession d'une emprise de 5 500 m<sup>2</sup> à des occupants installés antérieurement à l'acquisition par le Conservatoire sur le site de la Grande Chaloupe, dans le prolongement des rétrocessions intervenues en 2014 côté Saint-Denis. Les travaux de division parcellaire et de bornage se sont déroulés courant mai 2018 et ont abouti à la définition des lots que le Conservatoire va rétrocéder aux occupants.



# VALORISER

MAYOTTE

## GRANDE TERRE

### PROJET DE SENTIER LITTORAL

Le Conservatoire porte depuis mi-avril 2017 le projet de création d'un sentier littoral sur les rivages de Grande Terre (185 km), visant à prolonger la mission d'ouverture au public des sites littoraux protégés et à valoriser la zone des pages géométriques affectée au Conservatoire en 2016.

La première étape du projet a consisté en une étude de faisabilité, relevant les opportunités de création d'un sentier de découvertes paysagères le long de la bande littorale, cette dernière étant aujourd'hui en grande partie protégée par le Conservatoire du littoral.

Depuis le dernier Conseil des Rivages, la phase d'arpentage des rivages de Grande Terre a été bouclée. Elle a permis l'élaboration du rapport de faisabilité, finalisé en début d'année. Ce document recense les possibilités de cheminement sur 160 kilomètres de linéaire côtier de Grande Terre. Le calendrier resserré de cette phase a conduit à écarter le quart Nord-Est urbain de l'île.

La démarche de l'étude a consisté en un découpage en tronçons de village en village, reliant ainsi les différents sites littoraux (plage, plaines, pointes...). 31 tronçons ont ainsi été évalués au travers d'un tableau multicritère, confrontant la faisabilité technique et foncière à l'attractivité paysagère. La hiérarchisation de ces résultats a fait apparaître cinq tronçons prioritaires, représentant selon les critères Conservatoire du littoral la meilleure opportunité d'aménagement.

Au sein de cette première sélection, trois tronçons ont été ciblés par l'établissement pour une réalisation à l'horizon 2020 :

- Tronçon Baie et collines de Dzoumogné (estimé à 5,8 km),

- Tronçon Baie de Soulou (estimé à 9,2 km),
- Tronçon Baie de Chirongui (estimé à 6,9 km).

Ces trois tronçons correspondent à des sites à enjeux d'aménagement fort, consistant en différents projets départementaux, intercommunaux ou associatifs à articuler avec le tracé du sentier littoral. Il s'agit également de sites à enjeux environnementaux importants (habitats, faune et flore) dont les prescriptions de conservation serviront à l'élaboration du programme du sentier littoral.

Le Conservatoire du littoral poursuit ainsi l'objectif de « tester » la mise en œuvre du sentier littoral et ainsi amorcer une dynamique d'ensemble, au-delà des limites communales. Les tronçons non ciblés par l'établissement pourront éventuellement être portés par une autre structure (commune, intercommunalité, association...). Une série de présentations des conclusions de l'étude de faisabilité s'est achevée le 2 juillet 2018 devant un auditoire élargi aux partenaires potentiels du projet : CD976, DAAF, UICN, GEOPOMAY, ONF, Naturalistes, Réseau Rural... Les précédentes présentations en Mairie (Mtsamboro, Bandraboua, Communautés de Communes du Sud et du Centre Ouest - 3CO) ont permis de recenser les différents projets qui s'implanteront le long des rivages et à prendre en compte dans le projet : activités halieutiques, infrastructures touristiques, de transport, d'assainissement...

La suite opérationnelle du projet consiste en l'élaboration des différents programmes de chaque tronçon

prioritaire, reposant sur le principe du « faire le plus avec et le moins possible contre » repris du paysagiste, biologiste, botaniste et écrivain Gilles Clément. Ils serviront de base pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre courant 2018, avec pour mission de proposer un aménagement simple et sobre, nourri des éléments du territoire mahorais.

Le tracé prévisionnel du sentier sera affiné afin de concilier au mieux diversité d'ambiances et préservation des milieux traversés ; ouverture sur les villages et complémentarité avec l'offre de randonnée de l'île.



## SAZILEY

### MAISON DES GARDES ET AIRE DE BIVOUAC

Pour rappel, un bâtiment dit « maison de Saziley » à l'état d'abandon depuis 4 ans est présent sur le site. Il était utilisé à l'origine par les agents du gestionnaire et par les missions scientifiques comme abri. Afin de réhabiliter ce patrimoine, de structurer les nombreux usages existants sur le site (bivouacs, observation des tortues...), d'assurer une présence dissuasive des actes de dégradation du site et de braconnage des tortues marines, le Conservatoire a lancé en 2016 un appel à projets pour une concession de services.

C'est ainsi qu'un contrat de concession a pu être signé le 12 juillet 2017 pour une durée de 10 ans, avec le Comité Départemental Sports de Mayotte, dont l'offre améliorée répondait aux objectifs de sauvegarde et de respect de l'équilibre écologique du site poursuivis par le Conservatoire du littoral. Cependant, par courrier du 3 avril 2018, la Fédération Française SPORTS POUR TOUS exerçant sa tutelle sur le Comité Départemental Sports pour Tous Mayotte, a informé le Conservatoire du littoral de sa décision de renoncer à la concession à compter du 15 mai 2018. Cette possibilité est prévue par l'article 12.3 du contrat de concession. Suite à la rupture du contrat de concession, les missions en vue des travaux de réhabilitation du bâtiment et de la pose de toilettes sèches ont été suspendues. Le diagnostic réalisé par la mission de maîtrise d'œuvre a estimé à 270 000 € le programme des tra-

vaux pour la réhabilitation du bâtiment (hors coûts de transport) ; la proposition architecturale pour les toilettes sèches a estimé à 60 000 € l'implantation de l'équipement sur le site. Le 9 avril 2018, une réunion de la section locale Mayotte s'est tenue en présence du délégué Outre-mer, du vice-président de l'intercommunalité du sud, et du représentant de la direction de l'environnement et du développement durable CD976. Elle avait pour objectifs d'informer les membres de la rupture du contrat et d'évoquer les perspectives d'avenir. Le département comme la communauté des communes du Sud ont émis le souhait de disposer d'un temps de réflexion avant la décision finale du CROI. Ce, afin de proposer une éventuelle solution de reprise du bâtiment compte tenu de son rôle dans la structuration des usages et dans la gestion et la mise en valeur des atouts du site. A défaut, la démolition du bâtiment sera engagée et l'aménagement du site se concentrera sur l'amélioration de la zone de bivouac.



LA "MAISON DE SAZILEY"

## ET AUSSI...

### SAZILEY- CHARIFOU

- Démolition de l'ancien local de stockage et réparation du belvédère : coût : 14 750 €.
- écriture d'un marché de production de plants en vue d'un projet de restauration de forêts sèches

### ILÔT BANDRÉLÉ

Lancement d'une étude d'élaboration d'un schéma d'intentions paysagères et projet d'aménagement en vue d'organiser la mise en gestion du site

### MANGROVE DE DZOU MOGNÉ

#### (MGWÉDAJOU)

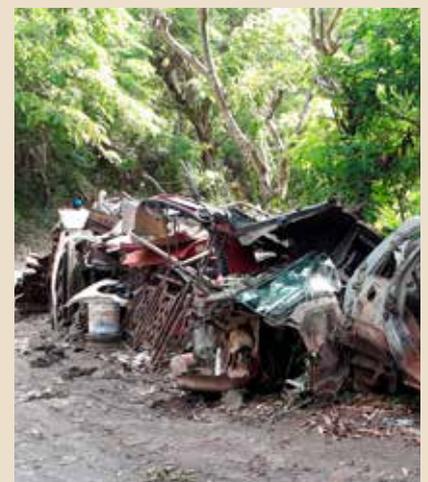
Nettoyage du site (enlèvement des carcasses de voitures présentes) pour un coût de 1 050 €.

## RAVINE MOYA

### NETTOYAGE ET TRAVAUX DE SÉCURISATION

Traversée à l'amont par une ravine, Moya fait partie du site des Cratères de Petite Terre qui représente une surface protégée de 262,9 ha dont 174,4 ha acquis. Cette ravine transformée au fil des années en décharge à ciel ouvert a fait l'objet d'une opération de nettoyage par le Conservatoire du littoral courant janvier 2018. Plus de 50 tonnes de déchets encombrants ont été retirés et évacués vers une décharge agréée.

Le coût total de l'opération a été de 24 900 €. A la suite de l'opération de nettoyage des solutions visant à empêcher les camions de benner à nouveau des déchets dans cette ravine ont été recherchées. Un appel d'offres a en conséquence été lancé pour la réalisation d'aménagements physiques comme réponse à ce risque. Les travaux consistent en la construction en amont de la ravine, sur l'accotement de la piste d'accès à la plage de Moya, d'un muret en gabions de 60 m de longueur pour 1,5 m de hauteur.





# VALORISER

MAYOTTE

## TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE PROJET SNB

### ARRIÈRE-MANGROVE DE CHIRONGUI

54 plants indigènes de 2 espèces différentes ont été plantés sur la parcelle de Miréréni. Au total, près de 1 100 plants de cinq espèces différentes auront été plantés entre 2016 et 2018, pour un objectif qui était de 950 plants. Les suivis effectués sur la plantation de 2016 montrent que plus de 75 % des plants sont en bon ou / très bon état (croissance observée). Pour trois des espèces utilisées, des itinéraires techniques de production ont pu être produits.

### CRATÈRES DE PETITE TERRE

1 990 plants indigènes de 18 espèces différentes ont été plantés sur la parcelle du lac Dziani. Au total, 5 900 plants de 24 espèces différentes auront été plantés entre 2016 et 2018, pour un objectif qui était de 5 850 plants. Les suivis effectués sur la plantation de 2016 montrent que 65 % des plants sont en bon ou très bon état (croissance observée). Pour treize des espèces utilisées, des itinéraires techniques de production ont pu être produits.

### SAZILEY

En vue de la conservation des reliques de forêt sèche identifiées avec la cartographie de végétation réalisée par le CBNM pour la rédaction du plan de gestion simplifié de Saziley, l'antenne de Mayotte a répondu à l'appel à projet « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en Outre-mer » lancé par l'AFB et déposé une demande de financement FEADER pour la plantation de 10 000 plants sur une zone naturelle de forêt dégradée d'une superficie d'un hectare. Des négociations sont également en cours avec la Sogea Mayotte pour une opération de restauration écologique avec la plantation de 18 000 plants sur une surface de 1,8 ha.

# GÉRER

MAYOTTE



## CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE

### LAC KARIHANI (commune de Tsingoni)

Une COT a été signée en mars 2018 avec la Communauté de communes du centre Ouest dans le cadre du projet LEADER « je découvre mon patrimoine » en direction du public scolaire des communes du centre. 300 élèves de classes élémentaires ont pu bénéficier des visites de découverte et de sensibilisation sur les richesses naturelles du site au cours des vacances scolaires du mois de mai.

### POINTE DE IRONI BÉ

(commune de Dembéni)

Une convention de servitudes est signée avec Electricité de Mayotte pour la pose de câbles souterrains en vue d'alimenter des équipements d'une ferme aquacole située sur le site, moyennant une redevance annuelle de 448,50 €.

## CONVENTIONS AGRICOLES AVEC REDEVANCES

Les agriculteurs bénéficiant d'AOT agricoles sur des sites du Conservatoire doivent désormais s'acquitter d'une redevance payable annuellement.

Quatre agriculteurs se sont engagés à payer le loyer demandé et ont été renouvelés pour les six prochaines années.

## CONVENTIONS DE GESTION

La convention de gestion liant le Conservatoire du littoral et le Conseil Départemental depuis août 2006 pour les sites du Conservatoire est arrivée à échéance en août 2015. Une nouvelle convention cadre a été signée le 12 avril 2018 aux termes de laquelle le Département de Mayotte accepte d'assurer la gestion des 4 sites suivants : la vasières des Badamiers et le site des Cratères de Petite terre (sur la commune de Dzaoudzi-Labattoir) ; Les Pointes et plages de Saziley et Charifou (sur les communes de Bandréli et Kani-kéli) ; le Lac Karihani (sur la commune de Tsingoni). La convention cadre prévoit que chacun de ces sites fera l'objet d'une convention de gestion spécifique. Ainsi, les conventions de gestion suivantes ont été élaborées :

- convention tripartite signée le 11/04/2018 avec le département et l'intercommunalité de Petite Terre pour la gestion du site des cratères de Petite Terre ;
- convention avec le département pour la gestion du site de la vasière des Badamiers en cours de signature.

A la suite de la réalisation du plan de valorisation et de préservation de l'îlot Mtsamboro, une convention tripartite entre le Conservatoire du littoral, la Commune de M'tsamboro et l'association pour le développement intégré du Nord (ADINM) pour la gestion de l'îlot M'tsamboro en cours de signature.

## CONVENTIONS DE COOPÉRATION

### CONVENTION DE PARTENARIAT entre l'EPFAM et le Conservatoire du littoral :

Signée le 10 avril 2018 pour une durée de 5 ans renouvelable la convention vise une collaboration les deux établissements dans le cadre d'opérations foncières pour la mise en œuvre de projets en faveur de la protection et de la restauration des paysages, des espaces naturels remarquables, des équilibres biologiques et de l'adaptation aux changements climatiques. La convention s'articule autour des 3 grands axes suivants :

- Veille foncière, échanges d'informations ;
- Ingénierie foncière ;
- Intervention foncière.

Toute intervention dans le cadre des deux derniers axes de ce partenariat fera l'objet d'une convention opérationnelle déclinant la présente convention sur le territoire concerné et fixant tant les modalités techniques que financières.

### PROJET ARESMA (Agir sur la résilience des systèmes socio-écologiques de mangroves de Mayotte afin de favoriser leur préservation) :

Une convention de coopération a été signée le 27 juillet 2018 entre le Conservatoire du littoral et le Centre Universitaire de Mayotte dans le cadre du projet ARESMA (2018-2020)

Le Conservatoire du littoral est affectataire de la quasi-totalité des mangroves de Mayotte (à l'exception de la mangrove privée de Kawéni).

Les mangroves mahoraises sont soumises à de fortes pressions et dégradations du fait essentiellement des activités humaines (coupe, déchets, remblais, urbanisation sauvage...). Jusqu'ici, aucun des acteurs de la protection de l'environnement (pouvoirs publics, associations

environnementales...) n'est parvenu à infléchir ce phénomène malgré de nombreuses actions menées de part et d'autre en ce sens. Aujourd'hui, tous s'accordent sur la nécessité d'explorer et d'analyser les raisons de cette difficulté à faire s'approprier les enjeux de conservation par une grande partie des habitants. Le projet ARESMA propose une approche sous l'angle écologique et sociologique qui peut contribuer à répondre à ce besoin crucial que nous avons de comprendre les représentations et les relations des usagers avec leurs écosystèmes. Sur ces bases il pourra être possible d'identifier comment partager et faire passer les messages de protection et en conséquence, élaborer des actions d'amélioration de la gestion de ces milieux.

La participation du Conservatoire au financement du projet est de 28.000 €

## PLANS DE GESTION

### SITE DES POINTES ET PLAGES DE SAZILEY ET CHARIFOU

Le site des Pointes de Saziley-Charifou sur les communes de Bandrélé et Kani-Keli totalise 498 ha et renferme des enjeux de paysage et biodiversité exceptionnels. Bien que de nombreuses études améliorant la connaissance de ses écosystèmes se soient déroulées depuis, son plan de gestion a expiré depuis 2004. Le Conservatoire a donc lancé une consultation en vue du

renouvellement du plan de gestion pour la période 2018- 2027 sous forme d'un marché comportant trois phases et d'une durée totale de douze mois.

Le marché a été attribué au groupement formé par BIOTOPE et le CBNM pour un montant total de 61 450 €. Les études ont démarré en novembre 2017 et un second comité de suivi tenu le 4 septembre 2018 permet de disposer désormais du diagnostic et de la première cartographie partagée des

habitats végétaux de ce grand site.

La rédaction du plan de gestion bénéficie d'un financement au titre du FEADER.

### ILLOT BANDRÉLÉ

Un schéma d'aménagement et d'orientations paysagères va être élaboré en vue de la mise en gestion de l'îlot Bandrélé, un des sites touristiques les plus fréquentés par la population locale et les visiteurs extérieurs.

## SURVEILLANCE DES SITES ET POLICE

Le travail de lutte contre les occupations illégales se poursuit : un huissier de la place a ainsi été saisi par le Conservatoire pour faire procéder à l'exécution de 20 jugements de contravention de grande voirie concernant le site des Cratères de Petite Terre. Parmi ces 20 jugements, 4 concernent des occupations au titre

de l'habitation. 3 réquisitions de la force publique ont été effectuées le 8 août dernier et visent ces occupations pour habitation.

Suite à la constatation en février 2015 d'une construction illégale sur le versant Dapani, suivie d'une tentative d'expulsion

qui n'a pas abouti, la parcelle BL8 du site de Saziley a été versée au domaine propre du Conservatoire du littoral en juin 2016 pour permettre d'engager des procédures contentieuses. Depuis, 7 autres bangas ont vu le jour sur la zone et font l'objet de procédures en cours (7 mises en demeure rédigées et notifiées aux contrevenants).



# VALORISER

## LA RÉUNION



## LES TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

### Les programmes spécifiques



TRAVAUX DE LUTTE PRÉALABLE AUX PLANTATIONS

### LA GRANDE CHALOUPE (commune de La Possession) PROJET LIFE + « FORÊT SÈCHE »

Le Conservatoire du littoral a fait le choix de s'entourer d'un assistant technique à maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle des travaux. Au terme d'une mise en concurrence, le groupement BIOTOPE océan indien-Conservatoire Botanique National de Mascarin a été retenu. Les travaux sont réalisés au moyen d'un accord cadre à bons de commande allotis par corps de métier. Les titulaires sont les suivants :

- L'entreprise TEPA pour les travaux de lutte mécanisée contre les espèces exotiques envahissantes (EEE),
- L'ONF pour les travaux de lutte manuelle contre les EEE ainsi que des dégagements dans les plantations,
- L'entreprise SAPEF pour les travaux de plantations et semis,
- Le cabinet de géomètre MECHY-BROYON pour les travaux de piquetage et de délimitation.

#### TRAVAUX DE LUTTE PRÉALABLE AUX PLANTATIONS

La première session de travaux est intervenue en février 2018, pour un montant de 182 000 € consacré à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la mise en terre de 16 000 plants produits dans les pépinières communales de Saint-Denis, La Possession et Le Port. Le transport des plants depuis les pépinières jusqu'au site a été réalisé par le Conseil départemental.

La seconde session de travaux a débuté en septembre par des travaux de lutte. Il est prévu de procéder à la mise en terre de 45 000 plants entre décembre et février 2019.

#### DÉGAGEMENT DES PLANTS ET CONTRÔLE DU VOILE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTE DES SECTEURS DE RECONSTITUTION

#### ET RESTAURATION DES RELIQUES DU LIFE + COREXERUN

Les travaux de dégagements des restaurations et reconstitutions qui avaient été effectués dans le cadre du LIFE + COREXERUN de 2010 à 2015 sont assurés par l'ONF.

Les prestations commandées et en cours d'exécution s'élèvent à 157 000 € TTC pour l'année 2018. A noter une baisse de 19% des dépenses sur les travaux de dégagement des parcelles de reconstitution par rapport aux années précédentes.

Ces « économies » sont à rapporter au dispositif ainsi qu'à la densité de plantation choisie initialement. Ces prestations sont financées par la Région Réunion dans le cadre des mesures compensatoires à la Nouvelle Route du Littoral via une convention signée le 29 mars 2017.

### RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE

Un appel d'offres a été lancé début 2017 pour des travaux de restauration écologique sur tous les sites réunionnais du Conservatoire, à l'exception du site de La Grande Chaloupe-Ravine à Malheur, concernées par le programme LIFE + Forêt sèche (cf. infra). L'ONF est attributaire de cet accord cadre à bons de commande valide sur une période de quatre années. En 2017, les

travaux réalisés dans le cadre de cet accord-cadre se sont élevés à 160 000 € T.T.C. Les travaux de restauration d'ores et déjà identifiés pour être conduits pendant l'année 2018 représentent un coût de 180 000 € TTC. La demande de soutien au titre du FEADER ainsi que du Département de La Réunion a abouti favorablement à la signature d'une convention en date du 20 Juin 2018.

## CAP LA HOUSSAYE (commune de Saint-Paul)

Depuis septembre 2015, le Conservatoire du littoral et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux ont monté un partenariat afin d'évaluer la faisabilité d'adopter un mode de gestion pastorale de la savane. Ces travaux appliqués comportent un volet historique (mode d'exploitation des savanes autrefois), un volet social (perception des savanes aujourd'hui à La Réunion) et technique (comment faire ?) pour un montant de 54 700 € apportés par l'ENSAPBX et 44 977,59 € apportés par le Conservatoire du littoral.

Cette première phase a été abondée d'une seconde couvrant la période novembre 2016 à décembre 2017 pour laquelle le Conservatoire apporte 30 890 € et le Centre National pour la Recherche Scientifique, son nouveau partenaire administratif, 35 534 €.

Enfin, une convention a été signée entre le CNRS et le Conservatoire pour la période 2018-2020 contractualisant l'engagement de ce dernier à hauteur de 30 000 €. Le programme de recherche



action est en effet prolongé pour 3 années supplémentaires, grâce au soutien de la Fondation de France obtenu à l'issue de l'appel à projet de septembre 2017 (25 000 €). De manière très concrète, avec le soutien de tous les partenaires concernés (préfecture, SDIS, sécurité civile, ONF, commune de Saint Paul) deux tests de brûlage dirigé ont été menés en novembre 2017 sur une surface d'environ 25 ha ; ainsi qu'une campagne de brûlages réalisés fin août 2018 dans le cadre d'une spécialisation de pompiers locaux aux techniques du brûlage dirigé. Le recu floristique post brûlage fait toujours l'objet d'un suivi par l'Université de La Réunion et le CIRAD.

Simultanément, l'Association pour la Promotion du Patrimoine et de l'Écologie Réunionnaise a commencé à constituer un troupeau de chèvres péi dont la fonction serait à terme d'entretenir les paysages ainsi que la biodiversité de la savane en consommant certaines des espèces exotiques arbustives qui l'envahissent.

De janvier à juin 2018, le Conservatoire du littoral a accueilli Quentin RIVIERE, MII de l'Université de La Réunion pour soutenir l'action de l'APPER et assurer la coordination entre tous les acteurs publics et privés qui interviennent dans la savane du Cap La Houssaye. Compte tenu de son souhait de poursuivre ses travaux dans le cadre d'une thèse CIFRE, son accueil au sein du Conservatoire pour 3 années à compter de janvier 2019 est à l'étude.

Une demande de financement par le fonds FEADER a été également déposée auprès du Département le 8 août 2018 pour la période 2019-2021 inclus.

## FALAISES DE GRANDE ANSE (commune de Petite Ile)

### PROGRAMME LITTOREHAB

Le Conservatoire du littoral bénéficie d'un transfert de gestion sur les falaises de Petite Île depuis le 14 février 2013, commué en affectation définitive depuis le 28 décembre 2016.

Ce site naturel a une valeur paysagère exceptionnelle ; ses habitats abritent également la plus grande colonie d'oiseaux marins de La Réunion, ainsi que les dernières populations naturelles de gecko vert de Manapany.

Avec le soutien financier de la Région Réunion, l'Etat (DEAL) et l'Union Européenne (FEDER), le Conservatoire a lancé depuis avril 2017 le programme LITTOREHAB qui vise à restaurer 6 ha d'habitats naturels de falaise. De janvier à avril 2018, la première tranche de travaux menés conjointement par l'ONF et NOI a été l'occasion de mettre en œuvre la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes et les travaux de plantation et de semis. L'association NOI a œuvré dans le cadre de chantiers citoyens.

Comme pour le programme Life+ forêt sèche, le Conservatoire s'est entouré



du groupement Biotopie Océan-Indien / CBNM pour assurer une mission de coordination des travaux.

Les travaux menés au titre de cette première tranche de travaux ont totalisé 107 053,93 € TTC et 10 800 € pour l'assistance du maître d'ouvrage.

Le suivi de ces travaux ainsi que leur impact seront notamment assurés dans le cadre de la thèse d'Arthur CHŒUR, co-encadrée par le laboratoire ENTROPIE de l'Université de La Réunion et le Conservatoire du littoral. Cette thèse a débuté depuis janvier 2018 et est

financièrement soutenue par la Région Réunion.

Missionné par la DEAL, le Conservatoire du littoral a lancé une consultation pour l'animation de refuges pour le gecko vert dans les communes de Petite Île et Saint Joseph. L'association Nature Océan Indien (NOI) a été retenue. Ce sont ainsi près de 150 particuliers qui seront accompagnés par NOI de juin 2018 à juin 2020 afin que leurs habitations et jardins continuent de servir de refuge à des geckos.



# VALORISER

LA RÉUNION



## LES TRAVAUX D'OUVERTURE AU PUBLIC

### GRANDE CHALOUPPE – RAVINE À MALHEUR (communes de Saint Denis et La Possession) RÉALISATION DE BELVÈDÈRES

Le Conservatoire du littoral a engagé la mise en œuvre du plan de valorisation des paysages et d'accueil des publics, réalisés en 2013 par Alain et Alice Freydet, à travers l'implantation d'équipements légers sur le site qu'il protège.

Avec l'appui de la maîtrise d'œuvre apportée par le groupement Embelia,-Foulsapate - Ecoden, recruté depuis avril 2015, une première tranche constituée de 4 belvédères de part et d'autre de la Ravine de la Grande Chaloupe a été

réalisée entre octobre et décembre 2017 pour un montant de 184 317,65 € TTC.

Une seconde tranche comprenant la réalisation d'un cinquième belvédère surplombant la Ravine à Jacques sera réalisée avant la fin de l'année 2018 : pour un montant de 75 000 € TTC.

Enfin, deux aires de stationnement sont prévues afin de mieux accueillir les visiteurs des belvédères Bois d'Olive et d'organiser le stationnement au point de départ du chemin des Anglais et

desservir le belvédère de la Ravine à Jacques à Saint-Bernard.

Comme pour les belvédères, ces travaux font l'objet d'une large concertation à laquelle sont notamment associés le Parc national de La Réunion, ainsi que la Direction des Affaires culturelles Océan-Indien et les services de l'Etat en charge des documents d'urbanisme opérationnels.



## POINTE AU SEL (commune de Saint-Leu)



BASSIN DE STOCKAGE  
D'ENVIRON 500M<sup>2</sup>

### RESTAURATION DES SALINES ET DES BASSINS DE TÊTE ET DE STOCKAGE

La première tranche des travaux de restauration des bassins en pierres sèches de la saline de La Pointe au Sel s'est achevée en novembre 2016.

En 2018, il a été constaté des problèmes d'étanchéité et de basculement des bassins de tête et de stockage. Le Conservatoire a mandaté en juillet 2018, un expert pour proposer la meilleure solution technique et réaliser le chiffrage des travaux à entreprendre pour corriger ce désordre. Les travaux pourraient être réalisés en 2020 après montage du dossier financier et instruction administrative.

### RÉHABILITATION DE SYSTÈME DE POMPAGE DE L'EAU DE MER

En 2017, au terme d'un diagnostic de l'ancien système de pompage d'eau de mer en panne, le Conservatoire a engagé la rénovation complète par la mise en place d'un nouveau système le plus

approprié et optimisé. Sur conseil des experts recruté par le Conservatoire, il a été choisi un système de constitué de deux pompes en aluminium amovibles, immergées dans un cadre rigide fixé en surplomb de la vasque de pompage originelle et le changement de l'intégralité du système de refoulement. Ces travaux d'un montant de 162 750 €, ont débuté en septembre 2017 et été réceptionnés fin janvier 2018. Le prestataire a dispensé une formation d'une demi-journée aux sauniers afin de les aider à optimiser le calibrage de l'automate qui supervise le fonctionnement des pompes. Il assurera également la maintenance du système pendant deux années.



NOUVELLES  
CANALISATIONS  
(PHASE CHANTIER)

### ÉTANCHÉIFICATION DE TROIS CRISTALLISOIRS

En 2018, concomitamment à la professionnalisation des sauniers que met en œuvre l'association TRANSMAD sur financement du Conseil Départemental, des travaux de finalisation de l'étanchéification de trois cristallisoirs ont été menés par l'association CHAM pour un montant de 47 024,25 € TTC. Ces travaux permettront aux sauniers de tester la production de sel sur croûte de sel, telle qu'elle est encore pratiquée à Madagascar et l'était initialement à la Pointe au Sel. Ils contribuent à l'amélioration paysagère du site.



FACADES À  
RÉHABILITER

### MUSÉE DU SEL

Les façades extérieures du bâtiment qui accueille l'espace muséographique vont faire l'objet de travaux de purge et de peinture au moyen d'un badigeon de chaux naturelle. Ces travaux seront mis en œuvre par l'association CHAM pour un montant de 25 000 €.

Le Conseil Départemental travaille à la réorganisation interne de l'espace muséal par transfert de maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral qui est étroitement associé au projet.



# VALORISER

LA RÉUNION



## LES TRAVAUX D'OUVERTURE AU PUBLIC

### SENTIER LITTORAL DU TOUR DE L'ÎLE

Bien qu'ayant été jugée prioritaire par les partenaires du Comité d'Orientation Stratégique du Tourisme (COST), il n'a pas été possible depuis Juin 2017 de dégager les moyens humains (1/2 ETP) nécessaires pour poursuivre la chefferie de projet Sentier Littoral. Dans la foulée de la chefferie, le Conservatoire a travaillé à la définition du futur Sentier Littoral reliant La Pointe de Trois Bassins à l'entrée Nord de Saint Leu. Sur ce tronçon de 6 km, le foncier hors zone urbanisée est protégé par le Conservatoire. D'ici à fin 2018, le Conservatoire va préciser le projet jusqu'au stade PRO tandis que le Territoire de la Côte Ouest va recruter un maître d'œuvre pour finaliser le programme du tronçon reliant le bourg de Saint Leu à la Ravine des Avirons. Le Conservatoire co-financera une partie des travaux prévus pour 2019-2020 via une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage telle que prévue au L322-10 du Code de l'Environnement, dans la limite de 200 000€.

### POINTE DE TROIS BASSINS (commune de Trois Bassins) PROJET DE STRUCTURE RÉVERSIBLE POUR UN COMMERCE DE BOUCHE



ETAT DU PROJET

Ce projet, associé au renouvellement de la convention d'Occupation Temporaire pour l'aire d'accueil et de restauration, n'a pas recueilli l'aval de la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. Sa mise en œuvre est donc ajournée. Il convient également de préciser que

le projet de mutation du snack vers une structure réversible mais moins mobile, seule à même de permettre une alimentation viable par énergie solaire, n'a pas non plus recueilli l'aval de cette même CDPNAF. Un nouvel appel à projet sera donc relancé avant fin 2018 pour un snack mobile.

Légende  
 - Travaux de réouverture (1520m)  
 Réseau de sentier  
 Pédestre  
 Domaine protégé par le CDL  
 ORT\_2013\_2014\_IGN



ETANG DU GOL

### ETANG DU GOL

(communes de Saint-Louis et l'Etang Salé)

### SÉCURISATION ET RÉOUVERTURE

Des travaux de sécurisation et de réouverture du sentier de Bel Air ont été réalisés par l'ONF en septembre 2018 pour un montant de 18 390€ T.T.C. Les visiteurs peuvent de nouveau emprunter la boucle qui chemine autour du plan d'eau sud qui avait été endommagée à l'occasion du passage du cyclone Fakir.

# GÉRER

LA RÉUNION



## CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE

### TROIS BASSINS

(commune de Trois Bassins)

Compte tenu des difficultés rencontrées pour passer en phase de réalisation du projet de snack sous forme de container, la COT allouée au Trois Bassins surf'in a été prolongée jusqu'en Juin 2019, échéance à laquelle le gérant souhaite se retirer du site. Dans l'intervalle, une mise en concurrence sera à nouveau lancée. Une COT de deux jours a été délivrée pour la réalisation d'un docu-fiction sur la Buse pour le compte de France Télévision. La redevance de 1 000€ a été perçue par le TCO.

### GRANDE ANSE

(commune de Petite île)

Pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, le Conservatoire du littoral et l'association « Maison du Tourisme du Sud Sauvage » (anciennement Pays d'Accueil du Sud Sauvage) ont signé en mai 2018 une convention d'une durée de 1 an pour l'entretien des sentiers parcourant le site de Grande Anse.

### POINTE AU SEL

(commune de Saint Leu)

Une COT d'un jour a été délivrée pour la réalisation d'un film relatif à la sécurité aérienne pour le compte d'Air Austral. La redevance de 1 450 € a été perçue par le GCEIP.

TOURNAGE  
POINTE AU SEL



© Nicolas VITRY

### ANSE DES CASCADES ET BOIS BLANC

(commune de Sainte Rose):

Six conventions d'occupation temporaire à usage de production de vanille ont été reconduites avec les habitants de Sainte-Rose.

Un projet de sentier à vocation pédagogique porté par la coopérative ProVanille est à l'étude. Ce sentier permettrait à des visiteurs guidés par un producteur de s'immerger dans des parcelles de culture de vanille. Pour permettre la réalisation de ce projet supporté par la commune de Saint-Louis, une autorisation pourrait être donnée au terme d'une COT.

### ÉTANG DU GOL

(communes de Saint-Louis et l'Étang-Salé)

Au terme d'une convention d'occupation temporaire d'usage agricole assortie de clauses environnementales signée en juillet 2017, le Conservatoire a autorisé un éleveur de la plaine du Gol à faire pacager des bovins de race « Moka » sur environ 15 hectares sur une période de neuf ans. Cette convention s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre des mesures de gestion des prairies sèches et humides par un opérateur économique privé. Elle permet, par ailleurs, de maintenir une agriculture paysanne sur ce site sous influence urbaine.

## CONVENTIONS DE GESTION

En août 2015, la convention de gestion liant le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental depuis août 2003 pour certains des sites du CdI est arrivée à échéance. Une nouvelle convention cadre est en cours d'écriture dans le contexte de création de Sociétés

Publiques Locales pour l'Environnement ainsi que pour la Culture par le Département.

Une convention de gestion avec la CIREST pour le site de Cayenne - Ravine glissante (commune de Sainte Rose) a été finalisée.

Une convention de gestion avec la CIVIS pour le site de l'Étang du Gol (Communes de Saint-Louis et l'Étang Salé) est en cours d'instruction.



# GÉRER

LA RÉUNION



## SURVEILLANCE DES SITES

La mission de surveillance des terrains protégés par le Conservatoire est assurée par 12 gardes disposant d'un double commissionnement au titre de garde du littoral et de garde particulier.

### OCCUPATION DU DOMAINE PROTÉGÉ

Un procès-verbal de grande voirie a été dressé à l'encontre d'un occupant qui exerçait une activité de snack-bar sur le site du Chaudron à Saint-Denis. Il a donné lieu à jugement du Tribunal Administratif de Saint Denis en date du 29/12/2017. Son exécution est intervenue suite à notification par voie d'huissier à l'intéressé le 9 mars 2018.

Le Conservatoire a déposé un référé auprès du Tribunal administratif de Saint-Denis le 13/07/2018 pour une occupation d'habitation sur une parcelle récemment acquise sur la commune de Saint-Denis. L'ordonnance en référé a été rendue le 14/08/2018 et accède à la requête du Conservatoire. L'occupant est condamné à quitter les lieux sans délai. Le Conservatoire souhaite faire exécuter le jugement dans les plus brefs délais.

Un garde du littoral a constaté une occupation à usage de campement sur une parcelle nouvellement acquise par le Conservatoire sur le site de la Grande Chaloupe le 20/08/2018. La directrice

du Conservatoire a adressé une mise en demeure de quitter les lieux le 28/08/2018 à l'occupant.

### ARRÊTÉS MUNICIPAUX

En application des démarches conjointement entreprises par le Conservatoire et les gardes du littoral, deux arrêtés réglementant l'accès, la circulation et les usages sur les sites de Terre Rouge et Pierrefonds (commune de Saint-Pierre) ont été pris le 14/12/2017. Ils serviront de base à l'activité de police des gardes.

### RÉSEAU DES GARDES

Les représentants des agents du littoral à La Réunion ont réalisé un trombinoscope des agents qui interviennent sur les sites.

Deux rencontres régionales des agents du littoral se sont tenues :

- En février 2018 : Cette rencontre sur le thème des missions de surveillance et de police a réuni les gardes commissionnés et assermentés afin d'échanger sur les mutualisations possibles en matière de garderie,
- En mai 2018 : Cette rencontre a permis de réunir 17 agents du littoral à l'occasion d'une visite du site de la Grande Chaloupe pour échanger sur les travaux d'aménagement en cours (restauration écologique et ouverture au public) et les moyens de gestion à mobiliser pour assurer la pérennité des aménagements.



RENCONTRE RÉGIONALE SUR LE SITE DE LA GRAND CHALOUPÉ, RAVINE À MALHEUR

## PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

L'aménagement forestier 2018 – 2037 du site « Grande Chaloupe – Ravine à Malheur » (2ème aménagement) d'une superficie de 744,97 hectares, sur les communes de Saint-Denis et La Possession, élaboré par l'Office

national des forêts, a été approuvé par décision de la Directrice du Conservatoire le 02 juillet 2018, L'aménagement forestier 2016 – 2035 du site « Bois Blanc » – 360,61 hectares), sur la commune Sainte-

Rose à La Réunion, élaboré par l'Office national des forêts, a été approuvé par décision de la Directrice du Conservatoire le 02 juillet 2018.



## MOYENS HUMAINS

### DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DANS L'OCEAN-INDIEN

#### **KAMARDINE AHAMED,**

chargé de mission aménagement/travaux à Mayotte

#### **NICOLAS BOULARD**

chargé de mission aménagement/travaux à La Réunion

#### **JEREMY BRIGHTMAN**

chargé de projet Sentier Littoral de Mayotte depuis le 15/02/2018  
(renouvelé pour 24 mois)

#### **CATHERINE BOUCHEZ**

chargée de projet développement local sur le projet LIFE + Forêt sèche  
(jusqu'en septembre 2018).

#### **NATHALIE DESTREMX**

adjoint administratif à La Réunion.

#### **CRIS KORDJEE**

responsable de l'antenne de Mayotte.

#### **CATHERINE LATREILLE**

responsable de l'antenne de La Réunion  
et déléguée adjointe pour l'océan indien.

#### **YOHANN LEGRAVERANT**

chargé de projet conservation des forêts littorales  
à Mayotte depuis février 2017.

#### **QUENTIN RIVIERE**

chargé de projet « Gestion par le pâturage et le brûlage dirigés du site  
périurbain de la savane du Cap la Houssaye » (jusqu'en septembre 2018).

#### **Antenne de La Réunion**

14, rue de Crémont

97400 Saint-Denis

Tél. : 02 62 23 59 61

[ocean-indien@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:ocean-indien@conservatoire-du-littoral.fr)

#### **Antenne de Mayotte**

Route Nationale,

97670 Coconi

Tél. : 02 69 62 31 06

[mayotte@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:mayotte@conservatoire-du-littoral.fr)



Zidakani, Mayotte



Délégation Outre-mer  
4, place Denfert-Rochereau  
75014 Paris  
Tél. 01 44 63 56 60  
[dom@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:dom@conservatoire-du-littoral.fr)